

# le SICTOM mag'

novembre 2010-n° 4

## La mise en place de la redevance incitative

### Dans ce numéro :

La redevance incitative	1-3
Astuces pour réduire sa facture déchets	4
Opération compostage	5
Dates des réunions publiques pour la Redevance incitative	6

### La redevance incitative: qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil incitatif à la réduction de nos déchets et au tri des emballages dans l'objectif de préserver les ressources de notre planète et l'avenir de nos enfants.

Elle permet de maîtriser notre dépense relative à l'enlèvement des ordures ménagères et répond aux préconisations du Grenelle de l'Environnement qui sont :

- ◆ Une baisse de 7 % par habitant de la production d'ordures ménagères sur 5 ans.
- ◆ Une réduction de 15% des quantités incinérées et stockées à l'horizon 2012.
- ◆ Une augmentation du taux de recyclage matière et organique (35% en 2012 et 45% en 2015 pour les déchets ménagers et assimilés, 75 % pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises).

Ces objectifs ont été fixés suite à un constat simple : de plus en plus de déchets au niveau national, donc des coûts en constante augmentation.



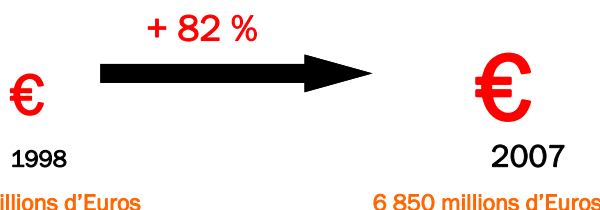
Poids d'une poubelle en 1960:  
220 kg/hab/an



Poids d'une poubelle en 1980:  
380 kg/hab/an



Poids d'une poubelle en 2007:  
594 kg/hab/an



Les conditions d'élimination des déchets respectueuses de l'environnement sont de plus en plus coûteuses.

**Hausse des coûts de gestion des déchets = augmentation de la facture pour le SICTOM**

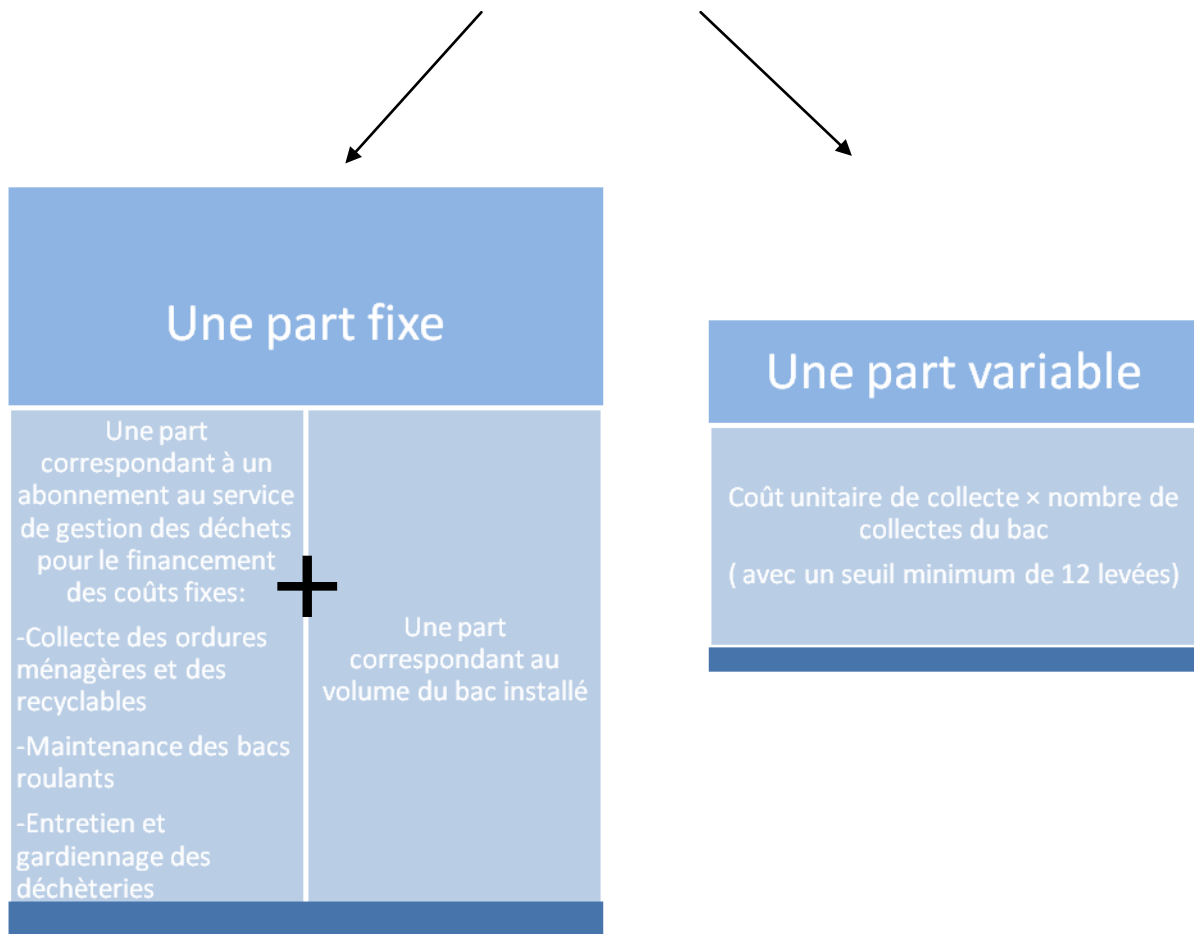
Par conséquent, à partir de 2012, la facturation du service de gestion des déchets du SICTOM sera établie en fonction du service réellement consommé, au même titre que votre facture d'eau, d'électricité ou de téléphone.

*Le SICTOM anticipe l'impact financier sur la prévision de voir le taux de TVA réduit limité aux collectivités offrant un tarif incitatif.*

## Quels sont les principes de la redevance incitative ?

C'est un système plus juste et plus transparent pour maîtriser la facture déchets : plus on trie nos déchets, moins on jette d'ordures ménagères dans le nouveau bac (voir page 3), mieux on maîtrisera la facture.  
L'incitation se fera sur la part variable : moins la poubelle sera sortie souvent, moins la facture sera élevée. Un seuil minimum de 12 levées sera facturé pour éviter tout abus (brûlage, dépôts sauvages), car chacun d'entre nous produit des déchets.

Votre facture déchets comprendra



### En 2011 :

Période test « à blanc » pour s'habituer au système avec comptabilisation du nombre de collectes du nouveau bac à ordures ménagères.

Une facture « à blanc » sera envoyée à tous les foyers, elle ne sera pas à payer.

La redevance classique, telle que vous la payez en 2010, sera donc maintenue.

Pour la commune d'Errevet, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (indexée sur la valeur immobilière du logement) sera également maintenue.

### En 2012 :

Paiement de la première redevance incitative correspondant à l'utilisation du service déchets et aux efforts de tri de chacun.

Un seuil minimum de 12 levées à l'année a été fixé .

## Un nouveau bac à déchets pour chaque foyer

Un nouveau bac à couvercle bordeaux remplacera définitivement l'ancien bac à couvercle vert ou les sacs et ne sera destiné qu'aux ordures ménagères.

Le tri et la collecte des recyclables aux écopoints restent inchangés.

Votre ancien bac pourra, si vous le souhaitez, être repris par la société Plastic Omnium lors de la livraison du nouveau bac.

Pour le fonctionnement du dispositif, voir article du SICTOM mag' n° 3.



Le nouveau bac contiendra une puce électronique pour comptabiliser le nombre de collectes de votre bac.



**Dès réception de votre nouveau bac, vos sacs et anciens bacs ne seront plus collectés.**

Voici les différents volumes de bacs qui seront proposés en fonction de la composition du foyer :

- ⇒ 1 à 2 personnes : **120 litres**
- ⇒ 3 à 4 personnes : **180 litres**
- ⇒ 5 personnes et plus : **240 litres**
- ⇒ Petits commerces : **360 litres**
- ⇒ Professionnels : **770 litres**

## Concrètement...le déroulement du projet

### 1) L'enquête en porte à porte

Octobre à décembre 2010

Elle permettra de présenter le principe de la Redevance Incitative, de préconiser un volume de bac en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de recenser les informations essentielles à la facturation.

Elle sera réalisée par des agents de la société Plastique Omnium mandatés par le SICTOM.

Ces agents seront reconnaissables à leur gilet jaune et disposent d'une lettre d'accréditation.

### 2) La distribution des bacs en porte à porte

Janvier à mars 2011

Des agents remettront en main propre le nouveau bac ainsi que des supports explicatifs du passage à la redevance incitative: un guide de la redevance expliquant son fonctionnement et un mémo tri rappelant les consignes de tri.

Ces agents, comme lors de l'enquête en porte à porte, porteront un gilet jaune.

Pour tout renseignement, un numéro vert, gratuit depuis un poste fixe est mis à votre disposition :

**0 800 34 79 39**

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi matin de 8h à 12h30

Des réunions publiques seront organisées dans toutes les communautés de communes après les enquêtes et avant la distribution des bacs.

## Des astuces pour réduire sa facture déchets

Le SICTOM sera prochainement sous contrat avec l'ADEME pour réduire ses déchets à la source dans le cadre d'un programme local de prévention des déchets.

Des actions vont être mises en place sur l'ensemble du territoire du SICTOM afin de faire baisser le tonnage des ordures ménagères et des recyclables de 7 % sur 5 ans.

Moins vous présenterez votre bac d'ordures ménagères à la collecte et plus vous maîtriserez le montant de votre facture.

### Les actions prioritaires en 2011:

- redevance incitative
- sensibilisation des scolaires à l'éco-consommation et au compostage
- opération de compostage domestique (voir page ci-après)
- participation à la semaine de réduction des déchets en novembre 2011
- création d'un guide sur les produits toxiques
- opération stop-pub

Dès aujourd'hui, voici quelques gestes simples à adopter !

### J'adopte le comportement éco-consommateur: j'achète et je consomme mieux

J'évite les portions et emballages individuels.



Je privilégie les produits à la coupe et rechargeables ainsi que les produits concentrés.



Je transporte mes courses dans des paniers ou des cabas à roulettes.



### J'utilise les déchèteries



Une nouvelle déchèterie sera mise en service début 2011 afin de répondre à l'augmentation des flux consécutifs à la mise en place de la redevance incitative. Elle se trouvera à côté de celle présente actuellement entre Rougemont le Château et Etueffont.

### Je fais du compostage dans mon jardin

C'est un procédé naturel de dégradation des déchets végétaux de jardin et de cuisine qui permet d'obtenir du compost.

Le SICTOM organise une opération compostage individuel pour 2011. Pour obtenir un composteur, veuillez remplir le coupon page suivante.



### Je répare, je réutilise, je donne

Si des objets ne m'intéressent plus, des associations les récupèrent, les réparent si nécessaire, pour qu'ils profitent à d'autres.



### Je privilégie les produits durables aux jetables

Jetable	Durable
sac de caisse	sac réutilisable
ampoule classique	ampoule basse énergie
lingette	serpillère
gobelet	verre
pile classique	pile rechargeable

### J'adopte le geste de tri



**Conseil concernant les emballages métalliques :**  
Emmenez-les à la déchèterie pour gagner du volume dans votre poubelle.



## Opération compostage

**Prix du composteur: entre 15 et 20 €**



Pour obtenir un composteur, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à votre communauté de communes (adresses ci-dessous) avant le 24 janvier 2011:

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Commune : .....

Communauté de communes :.....

Téléphone :.....

Nombre de composteurs souhaités (2 au maximum par foyer):.....

Votre composteur sera à retirer directement dans votre communauté de communes au printemps 2011.

(En remplissant ce coupon, vous vous engagez à acheter un composteur)

Ces informations permettront au SICTOM d'effectuer un suivi personnalisé sur l'opération compostage.



**Communauté de Communes Rahin et Chérimont:** Place du Général de Gaulle 70290 Champagny

**Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach:** 9 place des Alliés 68290 Masevaux

**Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:** 5 rue de la Libération 90130 Montreux Château

**Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien:** 26 Grande Rue 90170 Etueffont

**Communauté de Communes du Tilleul:** 10 rue des Bleuets 90160 Bessoncourt

**Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse:** Allée de la Grande Prairie 90200 Giromagny

Magny Danigon pour la communauté de communes du pays de Lure: Place Fontaine 70200 Magny Danigon

## Mise en place de la Redevance Incitative à la réduction et au tri des déchets

### REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

ETUEFFONT	Mardi 30 novembre 2010	18h30	Salle de l'EISCAE
GIROMAGNY	Jeudi 2 décembre 2010	18h30	Salle locaux Communauté
GUEWENHEIM	Lundi 6 décembre 2010	20h00	Salle polyvalente
RONCHAMP	Jeudi 9 décembre 2010	18h30	Salle polyvalente
MASEVAUX	Lundi 13 décembre 2010	20h00	Salle du cercle St Martin
FRAHIER	Mardi 14 décembre 2010	18h30	Salle culturelle
SEWEN	Jeudi 16 décembre 2010	20h00	Salle polyvalente
BESSONCOURT	Jeudi 6 janvier 2011	18h30	Salle locaux Mairie
CHAMPAGNEY	Lundi 10 janvier 2011	18h30	Salle polyvalente
FOUSSEMAGNE	Jeudi 13 janvier 2011	18h30	Salle de l'Arche
ANGEOT	Jeudi 20 janvier 2011	18h30	Salle polyvalente

Réunions ouvertes à tous

Plus d'informations sur [www.sictom-etueffont.fr](http://www.sictom-etueffont.fr)

#### Un renseignement, une question ?

Contactez le SICTOM :

**SICTOM de la Zone Sous Vosgienne**  
 13 bis rue de Giromagny  
 Tél : 03 84 54 69 44  
 Fax : 03 84 54 65 26  
 Mail : [sictom.etueffont@wanadoo.fr](mailto:sictom.etueffont@wanadoo.fr)  
 Site internet : [www.sictom-etueffont.fr](http://www.sictom-etueffont.fr)

